

Recommandations sous-comité plastique RES

De façon générale, le sous-comité considère que la conscientisation des individus est insuffisante bien qu'essentielle.

Nous proposons donc des actions qui touchent surtout les institutions en autorité et les commerces.

1. Réduction plastique par les commerçants

- exemples: suremballage chez IGA, station lave-glace chez Couche-Tard Esso

2. Règlementation par la ville:

- interdiction plastique à usage unique
- Interdiction de vente bouteilles eau de moins 1 litre
- Interdiction double emballage

3. Envisager la collecte du plastique séparément pour une meilleure récupération